



Intitulé de la formation : **BEPECASER Mention Groupe Lourd**

Projet de formation (objectifs) :

- Préparer les futurs moniteurs et monitrices à l'examen du BEPECASER Mention Groupe Lourd en élargissant leurs compétences à l'enseignement de la conduite des véhicules du « groupe lourd » ;
- Passer avec succès les épreuves d'admission du BEPECASER mention « Groupe Lourd » ;
- Pouvoir former des conducteurs d'âges et d'aptitudes différents ;
- Etre capable d'intervenir en entreprise de transport pour le perfectionnement des conducteurs des véhicules du « groupe lourd » et participer à des missions dans le cadre de la politique locale de la sécurité routière.

Prérequis :

- être titulaire du BEPECASER
- être titulaire d'une autorisation d'enseigner
- être titulaire du permis C, CE et D.

Programme : conforme à l'arrêté du 03 mai 2010.

A - ENSEIGNEMENT EN CENTRE DE FORMATION

I : ENSEIGNEMENT THEORIQUE

I - LES CONDUCTEURS ET LA CONDUITE DES VEHICULES DU GROUPE LOURD

- 1 - L'analyse des tâches du conducteur
- 2 - Notions de physiologie
- 3 - Notions sur les pathologies des conducteurs
- 4 - Les systèmes homme - machine - environnement
- 5 - Les particularités de l'apprentissage de la conduite
- 6 - Eléments de statistiques

II - LA CIRCULATION DES POIDS LOURDS

- 1 - Le réseau routier
- 2 - Le parc automobile
- 3 - La réglementation
- 4 - Les assurances
- 5 - Le choix d'un véhicule
- 6 - Eléments de statistiques

III - LES VEHICULES DU GROUPE LOURD

- 1 - Notions de mécanique
- 2 - Notions de dynamique
- 3 - Sécurité active et passive
- 4 - Notions d'histoire de l'automobile

IV - LA SECURITE ROUTIERE DU GROUPE LOURD

- 1 - Les facteurs de l'insécurité
- 2 - Les moyens mis en œuvre pour la sécurité
- 3 - Eléments de statistiques

V - LA PEDAGOGIE DE LA CONDUITE SURE

- 1 - La finalité de la formation
- 2 - Les différents programmes
- 3 - Les objectifs pédagogiques
- 4 - La communication
- 5 - L'organisation d'une progression d'apprentissage
- 6 - L'adaptation de l'enseignement

VI - L'INSTRUCTION PROFESSIONNELLE ET CIVIQUE

- 1 - Les règles spécifiques à l'enseignement de la conduite des véhicules du groupe lourd
- 2 - Le rôle et l'organisation de la profession
- 3 - Le rôle du transport routier en France et dans l'Union Européenne
- 4 - La réglementation sociale française et européenne relative au personnel de conduite
- 5 - La réglementation relative à la coordination des transports nationaux et internationaux
- 6 - Les formations professionnelles
- 7 - Les réglementations des transports de matières dangereuses
- 8 - L'organisation et la réglementation des transports d'enfants
- 9 - Les documents réglementaires

II - ENSEIGNEMENT PRATIQUE

I - CONDUITE PERSONNELLE HORS CIRCULATION

- 1 - Connaissance des parcours d'examen
- 2 - Maîtrise d'un véhicule articulé pour manœuvrer sur une aire fermée à la circulation
- 3 - Maîtrise d'un autocar pour manœuvrer sur une aire fermée à la circulation

II - CONDUITE PERSONNELLE EN CIRCULATION

- 1 - Respect de la signalisation et de la réglementation routière
- 2 - Prise d'information, anticipation, contrôles...

3 – Allure, intégration dans la circulation, position sur la chaussée...
4 – Technique de conduite rationnelle

III - PEDAGOGIE SUR VEHICULE

- 1 - Maîtrise du véhicule aux doubles commandes
- 2 - Mise en application de la pédagogie par objectifs
- 3 - Mise en application de l'organisation des progressions d'apprentissage
- 4 - Les évaluations formatives
- 5 - Utilisation du livret d'apprentissage

B - ENSEIGNEMENT HORS CENTRE DE FORMATION

STAGES PRATIQUES

Ces stages doivent être effectués :

- 1- Dans un ou des établissements d'enseignement de la conduite automobile des véhicules du groupe lourd
- 2- Dans des organismes professionnels du secteur transport ou en entreprise de transport routier

Ces stages doivent permettre notamment :

- de renforcer les connaissances acquises en formation
- de renforcer l'expérience de la pédagogie et de l'animation
- de comprendre le fonctionnement des organismes et des établissements
- d'être conscient de l'importance du rôle de la formation
- de savoir mieux s'adapter aux différentes contraintes professionnelles pédagogiques

Profil des formateurs: titulaires du BAFM et de l'autorisation d'enseigner, titulaire du BEPECASER mention Groupe Lourd et de l'autorisation d'enseigner depuis au moins trois ans pour la partie technique.

Durée : 315 heures réparties sur 9 semaines de 35h consécutives.

Rythme : 7h / jours et 5 jours par semaine (du lundi au vendredi).

Support(s) de formation / moyens utilisés : Code de la Route (édition LA BAULE), Revues d'actualités pour les modifications réglementaires, tableau blanc, paper-board, ordinateur, vidéoprojecteur, véhicules du Groupe Lourd (Autocar et semi-remorque), maquettes.

Lieu : Parc d'activités LAFAYETTE – 54320 MAXEVILLE

Modalités de règlement : chèque, en fin de stage ou prise en charge par un financeur (OPCA, FONGECIF, Pôle Emploi....).

Modalités d'inscription : par retour du bulletin d'inscription jusqu'à la veille du 1^{er} jour de stage

Plan et moyens d'accès au centre de formation :

Depuis l'A31 sortie Nancy centre, Maxéville.
Depuis Nancy centre, direction Maxéville, Metz.
Bus STAN ligne 19 arrêt LAFAYETTE.



Résultats globaux annuels : 4 candidats reçus sur 4 présentés en 2017.

Suite de parcours : Mention Deux roues.

Modalités de suivi des stagiaires :

- Remise d'un questionnaire en fin de stage
- Recueil des changements de situation (information recueillie sur appel téléphonique aux stagiaires)
- 3 et 6 mois après la fin de la formation qualifiante, les stagiaires font l'objet d'une enquête de suivi en termes de placement ou de suite de parcours de formation. Ces informations sont collectées sur appel téléphonique et transmises, s'ils en font la demande, aux donneurs d'ordres.

Modalités d'évaluation des stagiaires :

Le formateur réalise des évaluations formatives chaque vendredi, en ce qui concerne les fiches thématiques, et les 5^{ème} et 6^{ème} semaines concernant la pédagogie en circulation et hors circulation ainsi que la maniabilité du véhicule.